

- 12 janvier 1633 premiers droits sur les Eaux de Vie
- 1680. COLBERT codification de fabrications alors entièrement libres.
- 9 décembre 1687. Double taxe sur les Eaux de vie.
- 1717. Arrêté antifraude.
- 2 mars 1791. Suppression des droits sur les boissons.
- 31 mars 1803. Mise en place du privilège pour 20 litres d'alcool.
- 12 et 24 avril 1806. Rétablissement des droits.
- 1815. Retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe, il supprime les taxes sur les boissons.
- 20 juillet 1831. Le Bouilleur de Cru doit être propriétaire d'arbres fruitiers..
- 1916. Abolition du privilège, attribution d'un franchise 10 litres.
- 20 juillet 1941. Le gouvernement de Vichy interdit la distillation à domicile.
- 11 juillet 1953. Le privilège est réservé en majorité aux agriculteurs.
- 1955, 1956, 1957. Les événements de la guerre d'Algérie modifient les droits.
- 30 Août 1960. Suppression de l'allocation de franchise pour les nouveaux Bouilleurs de cru.
- 1998. Elaboration d'un statut Européen de Bouilleur de cru.
- 2003. Suppression de la notion des fruits privilégiés.
- 2007. Prolongement de 5 années supplémentaires du privilège voté par les députés.